

LA LUSSATITE



Juin 2019

Lettre n°7

RESTAURATION VITRAIL EGLISE DE LUSSAT

Lors de la construction de la nouvelle église à Lussat inaugurée en 1906, un couple de notaires thiernois, Léonie Germain et Georges BONNEFOY, a offert deux vitraux réalisés par Adrien BARATTE dont un en mémoire de leur fille, Yvonne décédée à l'âge de 7 ans. Celui-ci a été confié à l'Atelier Vitrail pour être restauré ;

Il y a eu le dessertissage, le nettoyage des verres, le collage des éléments brisés, la création de pièces neuves, le ressertissage, le soudage, le masticage, et enfin, le nettoyage du panneau. Les fragments manquants ont été remplacés par du verre transparent, de façon à ce que le travail de restauration soit clairement identifié.

Emmanuel Maeght, représentant de l'association *Lussat Autrefois*, a découvert le résultat à l'occasion de l'exposition biennale de RCL, où le vitrail était présenté au public. Tout au long de la restauration, il avait été tenu informé de chaque étape.

Il a exprimé son « immense satisfaction », et s'est dit « impressionné par le travail réalisé par les membres ».

Le vitrail a maintenant retrouvé sa place dans la petite chapelle.



(Extrait article La Montagne, le 28/11/2018)



DU CHANGEMENT POUR LES FESTIVITES DU 14 JUILLET

Il a été décidé lors du conseil municipal de mai de réduire les festivités du 14 juillet cette année et de **reporter le feu d'artifice** au jour de **l'inauguration de notre nouvel espace culturel**.

La Fête Nationale sera célébrée le **samedi 13 juillet** ; les festivités seront réduites au dépôt de gerbe aux Monuments aux morts à 18h30 suivi d'un pot de l'amitié à la Mairie.

NOUVEL ESPACE CULTUREL

Cette Lussatite rend compte à la population de Lussat-Lignat des 2 projets principaux de notre mandature, à savoir :

- **Le lotissement municipal « Le Champ des Dômes »**

A ce jour, sur ces 18 lots tous vendus, 12 maisons sont couvertes et fermées et certaines déjà habitées. Il reste 3 lots sur lesquels les constructions ne sont pas commencées.

Au fond du lotissement a été réalisé un bassin de rétention des eaux comme le prévoit la loi. Des plantations ont été installées sur son pourtour par les employés municipaux.

La viabilisation de la voie qui dessert le lotissement sera finalisée lorsque tous les lots seront construits, vraisemblablement fin 2019.



- **L'Espace culturel**

Pour sa réalisation, nous avons lancé le projet de lotissement communal « Le Champ des Dômes » sur cette opération, nous avons dégagé un excédent de l'ordre de 850 000€, le décompte final sera effectué en fin de chantier. A cela s'ajoutent les diverses subventions auxquelles nous pouvions prétendre, soit un montant de l'ordre de 330 000€.

Le chantier n'est pas terminé mais tout s'est déroulé sans surprise désagréable, il faut dire que la météo nous a été favorable cet hiver. Restent la finition des sols intérieurs, l'isolation extérieure et l'habillage des murs intérieurs, les peintures, l'installation des sanitaires, la cuisine à aménager.

Nous espérons la fin des travaux à la fin de l'été et une inauguration devrait se dérouler début octobre à laquelle l'ensemble de la population sera convié.



Il a été décidé lors du conseil municipal de mai de réduire les festivités du 14 juillet cette année et de reporter le feu d'artifice au jour de l'inauguration de notre espace culturel.

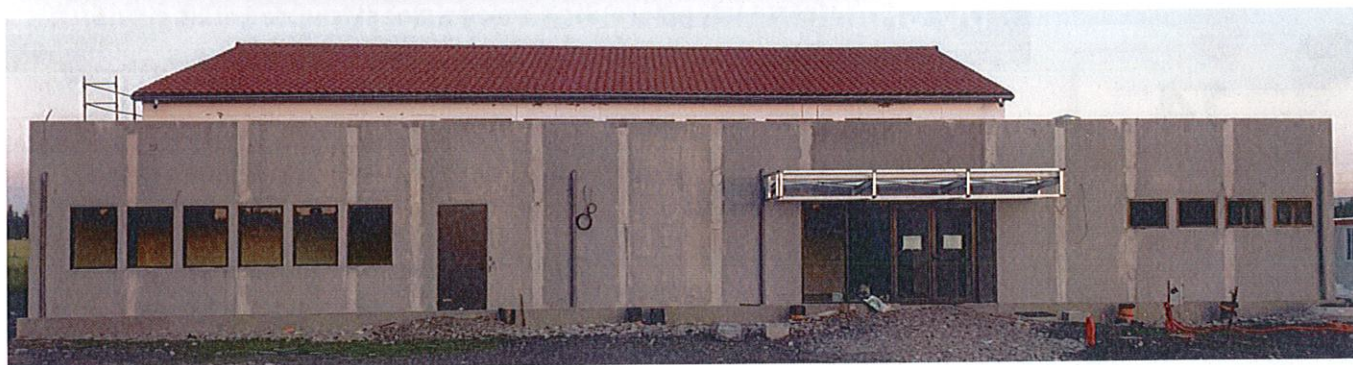


TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'ESPACE CULTUREL

Coût total de la construction : 1 072 566 € HT ou 1 287 079 € TTC qui se composent en :

Dépenses	
Bâtiment	975 245 €
Maîtrise d'oeuvre	87 321 €
Bureaux d'études géotechnique, contrôleur technique, coordination sécurité prévention santé	10 000 €
Recettes	
Retour vente lotissement Champs des Dômes	850 000 €
Subvention Etat	150 000 €
Subventions Conseil Départemental	137 280 €
Subventions Conseil Régional	40 000 €
Autofinancement commun	109 799 €
TOTAL	1 287 079 €

Ce financement est établi en TTC. La commune récupérera sur les années 2020 et 2021 une somme correspondant au FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) de l'ordre de 200 000 €.

EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2014, année de mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public sur la commune de Lussat-Lignat, cette mesure a prouvé être de bonne gestion, tant financière qu'environnementale, participant au programme d'économie d'énergie engagé par la municipalité pendant ce mandat. Lors du conseil municipal du 20 mai 2019, il a été décidé d'étendre la durée d'extinction des éclairages publics en période estivale.

Qu'est que l'extinction des éclairages publics ?

Cette action consiste à **éteindre l'éclairage public dans les rues, au milieu de la nuit**, pendant des plages horaires définies, peu fréquentées par la population et les automobilistes qui bénéficient déjà de l'éclairage de leurs véhicules. La décision d'extinction de nuit est une initiative communale.

Comment cette mesure se traduit-elle à Lussat ?

Pour mémoire, depuis juin 2014, l'extinction de l'éclairage public de Lussat a lieu les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 23h00 à 5h00 du matin et les vendredis, samedis et dimanches de minuit à 5h00 du matin.

A partir de juin 2019, pour la période allant du 1^{er} avril au 31 octobre, l'éclairage public sera interrompu, les nuits à partir de minuit sans être rallumé le matin.

En période de fêtes ou en cas de circonstances particulières, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Pour quels avantages ?

Outre l'aspect économique, des enjeux écologiques et sanitaires sont à l'origine de cette décision. Des études ont démontré les conséquences de l'éclairage public de nuit sur la biodiversité et les écosystèmes, entraînant des déséquilibres de la faune et la flore.

La santé humaine est aussi affectée avec des symptômes tels que des troubles du sommeil et une augmentation du stress. **Éteindre l'éclairage public, c'est réduire la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre.**

De plus, contrairement aux idées reçues, le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

Enfin, Ce dispositif entre dans le nouveau cadre législatif du Grenelle de l'Environnement. En France, plus de 12000 communes se sont déjà engagées dans cette démarche.

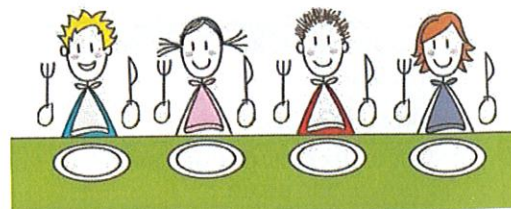
NOUVEAUX TARIFS DE LA CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRE

Lors du dernier conseil municipal, des nouveaux tarifs ont été votés :

Garderie scolaire : Matin entre 7h30 et 8h50 : 1,70 €
Soir entre 16h30 et 18h30 : 1,70€

Cantine scolaire : repas enfant 3,70 €
(Augmentation résultant de la hausse du fournisseur actuel)

Cette hausse sera effective à partir de la rentrée de septembre 2019.



AGENDA

- **28 juin :** Kermesse de l'école suivi du repas de l'amicale des parents d'élèves (réservation obligatoire)
- **13 juillet :** Vin d'honneur pour les festivités de la fête nationale
- **25 août 2019 :** Marche au profit de la ligue contre le cancer, départ d'Ennezat
- **13 octobre 2019 :** Vide grenier de Lussat Autrefois

ENQUETE CO-VOITURAGE

La communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans s'engage dans la promotion de mode de transport alternatif à l'usage de la voiture individuelle. Elle développe un schéma des aires de covoiturage sur son territoire afin de promouvoir ce mode de transport.

Afin de mieux connaître vos pratiques et vos attentes, RLV réalise une enquête auprès des utilisateurs de covoiturage.

Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne du 4 juin au 9 juillet sur :

www.rlv.eu rubrique Vivre/Se déplacer/Covoiturage

VOTEZ POUR LE NOM DE VOTRE NOUVEL ESPACE CULTUREL

Vous pouvez participer au choix du nom de notre nouvel espace culturel. Nous avons prédéfini en conseil 3 noms :

- L'Art en plaine
- Graine de Culture
- L'Epigée (graines germant en étant simplement posées sur le sol)

Pour ce faire vous pouvez voter jusqu'au 31 juillet soit sur internet, soit en vous servant du document joint que vous pourrez déposer en mairie aux heures d'ouverture.

Nom : Prénom :

Merci de votre participation.

